



PROCES-VERBAL DU CONSEIL DES ETUDES ET
DE LA VIE UNIVERSITAIRE
- SEANCE DU 27 SEPTEMBRE 2012 -

Etaient présents : M. BAILLON, Mme BANZO, Mme JONES, Mme OLLIER, M. POUMAREDE, M. RAGOT, M. ROGER, M. LABARRE, Mme LAWRENCE, Mme MALTONE, Mme RAHOU, M. ARCELIN, M. BERRICHON, M. BOUDET, Mme DAVID, Mme FAULON, Mme GENTIL, M. GUEZENNEC, Mme MARTINEZ, Mme MOSKOWSKI, M BOUILHAC.

Etaient représentés : Mme BOUCHIBA, M. ROUISSI, Mme LEBRAUD, Mme BITEAU, M. BOUILHAC.

Etaient invités : M. RAMBAUD, Mme MALGOUYAT, M. PIALOUX.

M. JOURDAN ouvre la séance à 9h10. Il précise qu'il préside ce CEVU en vertu de la délégation de Chargé de Mission aux Affaires Générales que lui a octroyée l'Administrateur Provisoire actuellement en déplacement à l'étranger. Il remercie les membres du CEVU d'être présents et de permettre ainsi d'atteindre le quorum.

I - APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CEVU DU 11 JUILLET 2012.

M. JOURDAN demande s'il y a des modifications à apporter à ce procès-verbal.

Mme OLLIER signale qu'elle a demandé la rectification de propos qui lui ont été prêtés à tort et qui pouvaient être considérés comme désobligeants pour les collègues.

En l'absence d'autres remarques, M. JOURDAN propose de passer au vote.

Votants :	28
Abstention :	7
Blancs/nuls :	0
Contre :	0
Pour :	21

➔ Le CEVU adopte le procès-verbal du CEVU du 11 juillet 2012.

II - CAMPAGNE D'EMPLOI 2013 : POSTES PRAG/PRCE.

M. JOURDAN présente le projet de « campagne d'emploi 2013 » relatif aux postes d'enseignants du second degré. Il signale que le volet BIATOS et Enseignants-Chercheurs de la campagne 2013 sera examiné lors de la prochaine séance du CA, ce décalage étant lié



au calendrier ministériel imposant une saisie des profils de PRAG/PRCE pour le lundi 1^{er} octobre.

Au-delà des reconductions de postes vacants suite à mutation, retraite ou disponibilité, il propose au conseil de valider :

- La publication d'un poste vacant de PRAG/PRCE d'arts plastiques, gelé en 2011/2012, qui devrait permettre l'accueil en détachement d'un enseignant de l'Ecole des Beaux-Arts mis à disposition depuis plusieurs années ;
- Le redéploiement vers le département des Arts, avec un profil Arts Plastiques, d'un poste vacant de PRAG/PRCE d'occitan ;
- La transformation d'un poste de lecteur de basque en poste de PRAG/PRCE de basque afin de renforcer et stabiliser l'équipe pédagogique de notre antenne de Bayonne ;
- La suppression du poste de PRAG/PRCE de l'IJBA qui sera transformé en poste de PAST, poste créé pour permettre l'accueil d'un professeur associé à temps plein.

M. RAMBAUD souligne que la transformation du poste de lecteur en PRCE de Basque fait suite à la demande du Conseil d'UFR.

M. JOURDAN précise que l'UFR de Langues a proposé le maintien du poste de PRAG en Japonais non pourvu au mouvement l'année dernière.

M. BAILLON demande si ce maintien fait sens.

M. JOURDAN rappelle que les besoins en Japonais sont considérables.

M. RAMBAUD ajoute que le poste n'est pas vacant et qu'il est occupé par un enseignant contractuel.

Mme LAWRENCE dit qu'il pourrait y avoir des candidats sur le poste même si ce sera difficile puisque l'Agrégation de Japonais n'ouvre pas cette année.

M. RAGOT précise que la réglementation prévoit qu'un professeur associé peut être à temps plein (PRAS) ou à mi-temps (PAST), et il propose que la terminologie distinguant PRAS et PAST soit retenue dans le cadre de la campagne d'emploi.

M. RAMBAUD rappelle qu'un professeur associé peut être à temps complet.

M. JOURDAN souligne qu'il est d'usage dans cet établissement d'utiliser seulement le terme de PAST.

Il propose de passer au vote.

Votants :	28
Abstention :	0
Blancs/nuls :	0
Contre :	0
Pour :	28

➔ Le CEVU adopte la campagne d'emploi PRAG/PRCE 2013



III – POINT SUR LES MODALITES DE CONTROLES DE CONNAISSANCES 2012/2013.

Mme LAWRANCE signale que le règlement des examens sera présenté le 4 octobre en Commission de la Pédagogie et les MCC et le règlement votés lors du prochain CEVU le 11 octobre. Elle souligne qu'un mail va être envoyé aux différents UFR par Valérie LEBRAUD pour proposer de l'aide, diminuer le nombre d'épreuves et rappeler l'importance de la relecture des sujets avant transmission au bureau des examens.

Mme MOSKOWSKI demande si le système de contrôle continu intégral est maintenu en Géographie.

Mme LAWRANCE rappelle qu'une seconde session a été mise en place.

Mme BANZO signale que la géographie dispose d'un système dérogatoire et que l'évolution de ces propositions a fait l'objet de discussion au mois de juin avec les élus étudiants et que le système a été présenté aux étudiants lors de la réunion de prérentrée. Elle souligne que la gestion de l'assiduité est difficile.

Mme MOSKOWSKI dit que les étudiants de Géographie ne sont pas satisfaits de ce fonctionnement et notamment les étudiants salariés qui éprouvent des difficultés à assister aux TD.

Mme BANZO rappelle qu'ils peuvent dans ce cas là choisir le régime dispensé. Elle ajoute qu'un bilan par semestre a été mis en place et que beaucoup de discussions sur les possibles évolutions de ce dispositif sont menées.

M. BAILLON signale que cette discussion doit avoir lieu en Conseil d'UFR et que l'on n'est pas au CEVU en tant que représentant de son département.

M. JOURDAN reconnaît que ce débat ne devrait pas avoir lieu ici mais signale qu'une question posée par un élu au CEVU mérite une réponse.

Mme OLLIER dit que les étudiants qui sont non assidus ne peuvent pas bénéficier du contrôle continu.

M. BAILLON répond que le débat sur les problèmes rencontrés par les étudiants salariés n'est pas spécifique à la géographie. Il demande que ce débat sur le régime spécial et les étudiants salariés soit inscrit à l'ordre du jour.

Mme LAWRANCE précise que le régime spécial a été assoupli mais le problème vient du fait qu'un grand nombre d'étudiants salariés ne se déclarent pas en régime dispensé. Elle signale qu'un débat aura lieu pour permettre de connaître la réalité des chiffres.

M. BOUDET souhaite que les Modalités de Contrôle de Connaissances soient affichées plus clairement.

Mme LAWRANCE signale que les modalités sont affichées sur le site internet de l'université mais qu'il est possible de faire un travail les rendant plus visibles.

M. JOURDAN répond qu'il s'agit plus généralement d'un débat sur l'accès à l'information et ajoute que la communication est faite puisque réglementairement les



Modalités de Contrôle de Connaissances doivent être publiées dans un délai d'un mois après la rentrée.

IV - QUESTIONS DIVERSES.

M. JOURDAN signale que va être traité en questions diverses une demande émanant du syndicat étudiant SUD ainsi qu'un point d'information sur la rentrée.

M. PIALOUX souhaite aussi faire un point sur la mise en place de la Commission FSDIE.

Mme MOSKOWSKI voudrait que l'on revienne sur les dispositions votées concernant les tarifs du CLES/CLUB et du C2I2E. Elle dénonce ces frais supplémentaires imposés à des étudiants déjà en difficulté.

Mme LAWRANCE rappelle qu'une exonération de ces frais est possible pour les étudiants boursiers et que les demandes sont traitées au cas par cas. Elle rappelle que cette décision a été prise face à des inscriptions factices massives qui ont entraîné pour l'établissement des frais supplémentaires importants (ex : 696 sujets pour le CLES anglais et 96 présents).

M. JOURDAN signale que cette question a déjà été débattue lors du CEVU du 22 juin et qu'on ne peut pas détricoter ce dispositif 4 mois après.

M. GUEZENNEC souhaite que le dispositif du CLES/CLUB soit revu. Il se plaint que la formation donnée ne prépare pas à l'examen CAPES et trouve cela anormal s'agissant d'une formation complémentaire obligatoire à l'obtention d'un concours.

M. BAILLON dit qu'il y a là une confusion et rappelle que cette certification n'est pas seulement destinée aux étudiants préparant les concours mais assure une certification en langue.

Mme LAWRANCE signale que les contenus des cours de CLES/CLUB ne sont pas propres à Bordeaux 3 mais qu'ils sont nationaux.

M. PIALOUX rappelle que selon le souhait du CEVU, la DIVU devait organiser une réunion des représentants de la Commission FSDIE. Il signale que cette réunion regroupant les élus étudiants du CA et du CEVU et qui désignera leurs représentants pour la commission FSDIE aura lieu le 10 octobre à 9h en salle des Actes. Le CEVU qui se tiendra le lendemain en sera informé.

M. JOURDAN prévient que vendredi 5 octobre une réunion sur le statut de l'élève étudiant est prévu. Il devrait en ressortir rapidement un texte clair sur ce sujet.

Mme LAWRANCE ajoute que la réunion du COSIP qui traitera des modifications du règlement des stages aura lieu le 18 octobre avec un référent RA pôle études ou un responsable bureau licence par UFR, trois référents stages/PPE par UFR, le directeur du POSIP, deux membres du POSIP, un étudiant élu au CEVU par organisation :

- pour le syndicat étudiant SUD : M. ROLLIN (titulaire) et M. BERRICHON (suppléant).
- Pour ARB3 : Mme BITEAU (titulaire) et M. MAGNE (suppléant)
- pour le MET : Mme GENTIL(titulaire)

- pour l'UNEF M. GUEZENNEC (titulaire) et Mme DAVID (suppléante)

Ainsi que trois membres du CEVU : M. BAILLON, Mme RAHOU et Mme MALTONE, un référent scolarité et deux professionnels : M. TOURNE de la mairie de Pessac et M. GARLETTY de l'Agence de communication ATYPICOM.

Mme LAWRENCE souhaite maintenant faire un point sur la rentrée. Elle signale qu'au 24 septembre, nous avons 12 665 étudiants inscrits dont 2 276 primo entrants. Elle rappelle que suite aux problèmes rencontrés l'année passée en licence LEA, une capacité limitée à 960 étudiants au lieu des 1 100 en 2011/2012 a été mise en place.

M. RAGOT se demande comment peut-on avoir plus d'étudiants au total et moins de primo-entrants que l'année précédente.

Mme LAWRENCE répond que cette année les inscriptions ont été plus rapides. Elle souligne qu'en LEA, il y avait 539 primo-entrants l'année dernière et que cette année il y avait 530 places possibles. Sur 760 redoublants, il y a, à ce jour, seulement 100 inscrits en LEA cette année. Cette baisse significative est avant tout liée à la procédure mise en place par l'UFR et le POSIP dès le mois de mars dernier. Elle ajoute qu'une partie des étudiants de LEA sont partis vers d'autres licences de langues mais il n'est pas possible aujourd'hui de décortiquer le type d'étudiants inscrits en LLCER. Elle précise qu'il y a un rééquilibrage en LEA et pas de baisse d'effectif en langues. En Chinois, il y a plus d'étudiants inscrits en LLCER qu'en LEA mais sans réelle explication possible. Elle ajoute que l'année dernière beaucoup d'étudiants sont partis en cours d'année vers d'autres universités au vu des problèmes rencontrés en LEA dans notre établissement.

M. BAILLON se demande à quoi correspondent exactement les chiffres donnés pour les étudiants de LLCER Anglais. Il précise qu'il y a 670 étudiants en licence 1 LLCER Anglais et que dans les groupes de TD, les chiffres qui montrent que la limite de dédoublement des groupes n'est pas respectée puisque certains vont de 40 à 70 étudiants.

M. JOURDAN rappelle qu'au-delà de 40 étudiants dans un groupe de TD, il faut le dédoubler.

M. BAILLON dit que ce débat revient tous les ans et que la seule réponse donnée au manque de moyens est d'attendre que les effectifs fondent.

M. BRIDET demande ce qu'on entend par redoublant et si les étudiants changeant de filière sont considérés comme des redoublants.

Mme LAWRENCE souligne qu'il s'agit là de transfert et non d'un redoublement.

M. RAMBAUD dit qu'il faut faire des ajustements entre le LEA et le LLCER plus important que d'habitude.

Mme OLLIER dit qu'il ne s'agissait pas par ce dispositif de dissuader les étudiants inscrits mais les étudiants fantômes. La situation en LLCER est assez inattendue. Il faut attendre deux semaines pour réellement pouvoir quantifier les étudiants. Il faudrait pouvoir dissuader l'inscription de ces étudiants qui faussent l'organisation des groupes de TD.

Mme LAWRENCE prévient qu'un groupe de TD a toujours été ouvert dès que l'on atteint la limite de 42 voir 45 étudiants. Elle souligne que pour la première fois, les étudiants ERASMUS sont comptabilisés dans les groupes.



M. PIALOUX ajoute que lors de la réunion de prérentrée en licence 1 LEA Anglais-Espagnol, l'amphi 700 était loin d'être rempli et que l'on a effectivement constaté un glissement du LEA vers le LLCER.

Mme MALTONE précise que la mesure draconienne de l'établissement mise en place en licence LEA a déversé les étudiants vers les licences de LLCER.

M. LABARRE dit que pourtant on n'a pas constaté de diminution en amphithéâtre en dépit de la baisse des inscrits.

M. POUMAREDE demande que les chiffres des inscriptions et les bilans qui les accompagnent soient diffusés plus largement à l'ensemble des collègues. Il ajoute que les discussions sur le nombre excessif d'étudiants par TD et les difficultés qu'elles engendrent ne doivent pas être tabous mais générer un débat. Il souligne aussi la difficulté de l'encadrement des TD dans toutes les filières non professionnelles. Il souhaite ramener ce chiffre à un taux plus bas notamment pour les premières années. Malgré les contraintes financières auxquelles nous devons faire face, il ne faut pas oublier que des TD surchargés ne donnent de bonnes conditions de travail ni pour les étudiants ni pour les enseignants.

Mme LAWRENCE rappelle que les bacs professionnels et technologiques représentent 20% de nos effectifs. Elle signale la communication faite par la Région et les lycées pour éviter à ces étudiants de s'engager dans des études longues par une augmentation du nombre de places de ces élèves dans des BTS et des IUT.

M. RAGOT signale que la future campagne de recrutement de 40 000 nouveaux enseignants du secondaire devrait faire un appel d'air. Il se demande si l'université envisage de faire quelque chose pour cela notamment au niveau de la communication et de l'accompagnement des étudiants.

M. JOURDAN dit que rien n'a encore été envisagé en ce sens et prévient qu'il sera difficile de pourvoir les 10 000 postes pourvus au concours cette année.

Mme DAVID souhaite que le problème des effectifs en TD soit mis à l'ordre du jour du CEVU.

M. JOURDAN dit que cette question est du ressort de la Commission de la Pédagogie.

M. BAILLON signale que le premier groupe de TD de licence 1 LLCER Anglais comprend 73 étudiants et regrette que cet état de fait remette en cause la politique de notre établissement.

M. BERRICHON se demande pourquoi il y a des groupes de 73 étudiants face à des groupes de seulement 30 personnes.

Mme LAWRENCE prévient qu'un travail est mené en UFR pour dédoubler les groupes en sureffectif. Elle souligne la difficulté de la tâche puisqu'il faut trouver la personne pour faire le cours, le créneau disponible et une salle inoccupée. Elle ajoute qu'il a toujours été dit que des groupes de TD seront ouverts dès lors que l'on atteint la limite de 40 étudiants.

Mme JONES se demande comment l'on a pu créer un groupe de TD à 73 étudiants.

M. RAMBAUD rappelle qu'il n'y a pas d'automatisme de blocage d'un groupe lorsque l'on atteint le plafond de 40 étudiants.

Mme MARTINEZ demande quand seront connus les chiffres des inscriptions.

M. RAMBAUD répond qu'il faut attendre la fin des inscriptions pédagogiques pour avoir les effectifs réels des présents. Il rappelle qu'il y a les inscrits, les présents au sens du modèle sympa et les présents physiques.

Mme MOSKOWSKI souligne la difficulté de suivre les cours de TD avec 40 étudiants par groupe. Les étudiants sont obligés de présenter des exposés à 3 voire 4 personnes. La politique actuelle de l'établissement consiste à rééquilibrer les groupes en attendant que des étudiants abandonnent. On doit raisonner dans le sens inverse et pour cela il faut obliger un réinvestissement de l'Etat.

Mme OLLIER dit qu'il faut cibler les étudiants fantômes.

Mme MOSKOWSKI dit que des étudiants deviennent des étudiants fantômes à cause de ces conditions de travail.

M. JOURDAN répond que nous partageons tous cet idéal mais qu'à l'heure actuelle, il manque 110 millions d'euros aux universités françaises pour boucler leur budget 2013 en équilibre et que l'on nous promet une baisse de dotation de la DGF de 7 à 10 %. Les réalités sont là et il faut se battre pour obtenir des moyens accrus.

M. POUMAREDE dit qu'il faut un vrai débat vers une modification qualitative et pas seulement quantitative des formations généralistes non-professionnelles qui souffrent d'un sous-encadrement sans jouer sur le traitement de masse en espérant que les étudiants abandonnent. Les universités sont évaluées sur leur capacité à promouvoir leurs étudiants et non à les pousser vers la sortie. Il faut envisager de nouveaux ratios pour les TD et une refondation des maquettes pour le prochain quinquennal en calquant le modèle des filières professionnelles dans lesquelles les effectifs sont inférieurs.

Mme MALTONE voudrait savoir quelles sont les filières professionnelles en question. Elle rappelle qu'il ne faut pas stigmatiser certaines filières.

M. POUMAREDE précise que les filières professionnelles ont un taux maximum de 25 étudiants par TD et qu'il faut que cette norme soit également appliquée pour les filières généralistes.

M. PIALOUX demande si le DGF est toujours calculée en tenant compte des présents aux examens.

M. JOURDAN précise que c'est l'enveloppe globale qui a été diminuée en mai 2012. D'après les éléments donnés lors de la dernière CPU, une dizaine d'universités ont un budget déficitaire pour la deuxième année consécutive.

M. PIALOUX dit qu'il y a une réflexion à mener sur l'accompagnement des étudiants notamment par la mise en place de bourses aux livres ou de développement des associations de filières et ainsi, permettre de bonnes conditions de travail notamment pour les étudiants venant des départements limitrophes qui sont susceptibles d'abandonner leur cursus avec l'augmentation grandissante du coût de la vie.

M. JOURDAN répond que dans cette affaire la dimension sociale est majeure et qu'elle ne pourra prendre corps que dans le cadre du PRES. Il souligne qu'une épicerie solidaire va être ouverte sur la Campus en collaboration avec le Secours Populaire sur le site de la MAC.



Mme MOSKOWSKI propose la mise en place d'un statut de l'étudiant salarié qui leur permettrait de choisir en priorité leur groupe de TD comme cela est fait à Bordeaux IV notamment. Elle ajoute qu'il faut faciliter la vie des étudiants salariés.

M. GUEZENNEC dit que pour cela, il faut établir les critères définissant un étudiant salarié.

Mme LAWRENCE rappelle les difficultés pour connaître exactement le nombre d'étudiants salariés.

Mme DAVID ajoute qu'il faut améliorer le dispositif de régime dispensé.

Mme MALGOUYAT précise que le régime spécial est ouvert jusqu'à un mois après le début des cours et qu'il peut être semestrialisé.

M BOUILHAC ajoute que le régime dispensé n'offre pas les mêmes conditions pédagogiques que le régime assidu.

Mme LAWRENCE prévient que des réflexions sur la refonte du régime spécial sont en train d'être menées. Ainsi, on pourrait, pour des formations qui le souhaitent, mettre un ou deux cours de TD de 18h à 20h pour les étudiants en régime spécial.

Mme BANZO dit que l'affectation des étudiants dans les groupes est devenue très difficile, les groupes ayant perdu une certaine souplesse avec l'introduction des UE langues et la recherche de salle.

M. LABARRE souligne que des projets pilotes sont mis en place notamment en LEA avec un enrichissement de l'offre de formation à destination des étudiants dispensés par le développement de moyens techniques tel que le podcast.

Mme LAWRENCE prévient que le prochain CEVU a lieu le 11 octobre.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 11 H 00.

L'Administrateur provisoire,

Patrice BRUN